



Les Points d'Eau d'Incendie Cas particuliers, les puits

Caractéristiques

- Disposer d'une aire de mise en aspiration (cf. fiche n°12),
- Capacité nominale d'aspiration (hauteur d'aspiration) de 6 m maximum,
- Apposer la signalisation réglementaire (cf. fiche n°10),
- Possibilité d'être doté d'un dispositif d'aspiration fixe (cf. fiche n°13).



Schémas de principe

